

REVISION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE SENELEC PÉRIODE TARIFAIRE 2014-2016



PREMIERE CONSULTATION PUBLIQUE

11/03/2013

COMMISSION DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

2

SUIVI DES NORMES ET OBLIGATIONS DE SENELEC SUR LA PERIODE 2011-2013

11/03/2013



SOMMAIRE

3

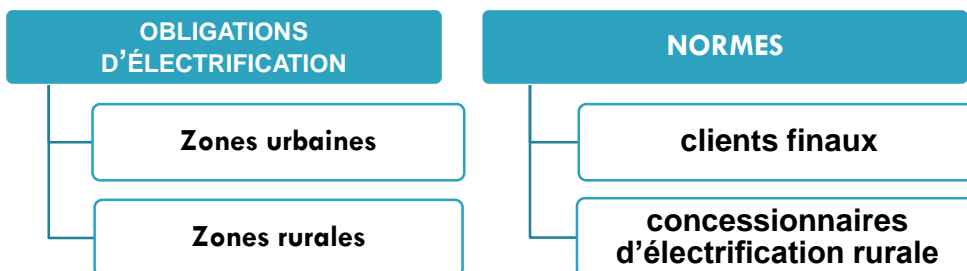
- INTRODUCTION
- Obligations d'électrification
- Suivi des obligations d'électrification
- Normes
- Suivi des normes
- CONCLUSION



Introduction

4

Conformément à ses missions, la Commission a fait le suivi des obligations et normes fixées à Senelec par le Ministre en charge de l'Energie pour la période triennale 2011-2013. **Il s'agit des:**



Obligations d'électrification

5 Pour la détermination des conditions tarifaires 2011-2013, le Ministre chargé de l'Energie a fixé à Senelec **un objectif de raccordement de:**

2012

171 413 nouveaux clients domestiques:

- 116 473 clients dans les zones urbaines;
- 54 940 clients dans les zones rurales.

2014

256 636 nouveaux clients domestiques:

- 160 882 clients dans les zones urbaines;
- 95 754 clients dans les zones rurales.



Suivi des obligations d'électrification

6 Le suivi des obligations d'électrification se fera en considérant les réalisations de 2012 et les projections de raccordements de 2013 par rapport aux objectifs à atteindre à fin 2012 et 2014.



Suivi des obligations d'électrification en zones urbaines

7

Régions	Nombre de nouveaux clients raccordés à fin 2012	Nombre de nouveaux clients UD cible à fin 2012	Taux de réalisation à fin 2012/cible 12	Nombre de nouveaux clients projetés à fin 2013	Nombre de nouveaux clients UD cible à fin 2014	Taux de réalisation projeté à fin 2013/cible 14
Dakar	39 315	33 749	116%	56 099	53 756	104%
Thiès	5 255	19 927	26%	8 328	24 618	34%
Fatick	1 186	2 892	41%	1 593	3 929	41%
Kolda	1 559	5 725	27%	2 000	7 393	27%
Sédhiou	598	2 821	21%	771	3 313	23%
Tambacounda	1 756	5 805	30%	2 347	7 642	31%
Kédougou	292	1 387	21%	386	1 743	22%
Kaolack	2 826	3 460	82%	4 155	5 101	81%
Kaffrine	898	3 682	24%	1 151	4 423	26%
Diourbel	2 156	3 753	57%	3 035	6 173	49%
Louga	2 207	1 763	125%	3 037	2 727	111%
Saint-Louis	3 429	15 993	21%	4 924	20 316	24%
Matam	737	3 682	20%	1 008	4 709	21%
Ziguinchor	2 525	11 834	21%	3 491	15 039	23%
Total	64 739	116 473	56%	92 325	160 882	57%

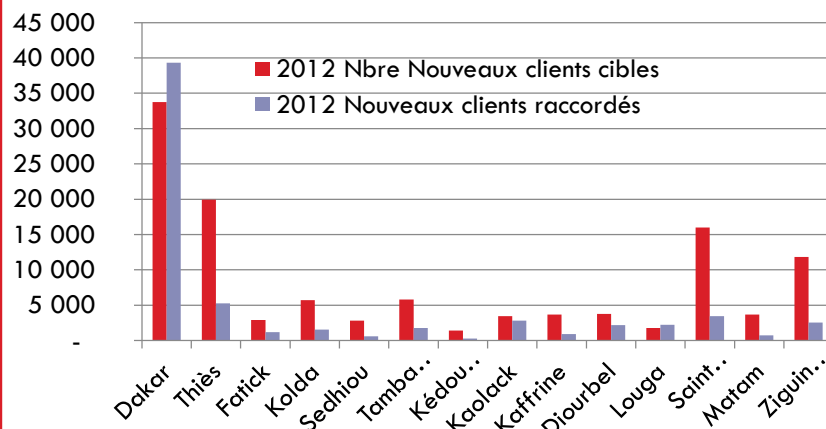


Suivi des obligations d'électrification en zones urbaines

8

Sur un objectif en 2012 de 116 473 nouveaux clients, 64 739 clients ont été raccordés.

Seules les zones urbaines des régions de Dakar, Kaolack et Louga dépassent un taux de réalisation de 80%.

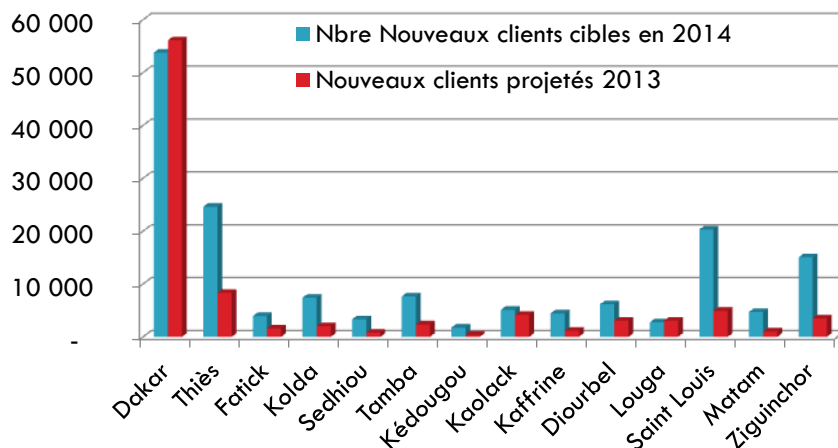


Suivi des obligations d'électrification en zones urbaines

9

SENELEC projette à la fin 2013 de raccorder 92 325 nouveaux clients, soit 57% de la cible de 2014.

Les régions de Dakar et Louga atteindront, avec les projections de raccordements à fin 2013, les objectifs d'électrification à fin 2014.



Suivi des obligations d'électrification en zones rurales

10

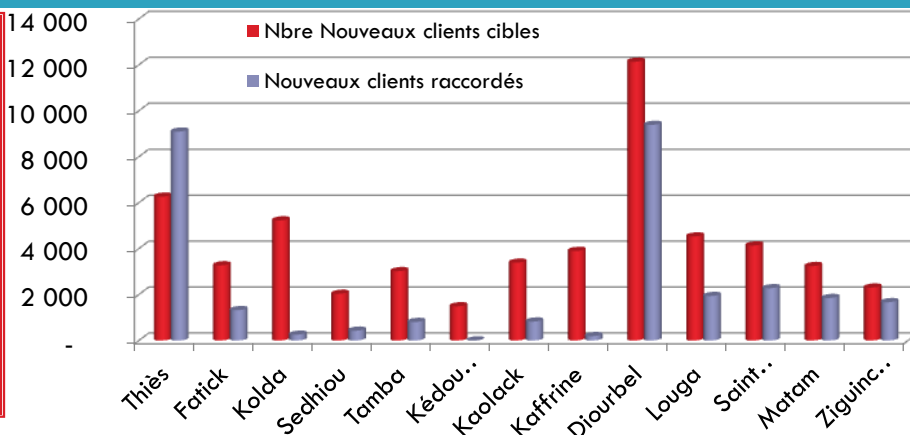
Régions	Nombre de nouveaux clients raccordés à fin 2012	Nombre de nouveaux clients UD cible à fin 2012	Taux de réalisation à fin 2012/cible 12	Nombre de nouveaux clients projetés à fin 2013	Nombre de nouveaux clients UD cible à fin 2014	Taux de réalisation projeté à fin 2013/cible 14
Thiès	9 094	6 264	145%	10 702	11 679	92%
Fatick	1 322	3 272	40%	1 655	7 551	22%
Kolda	253	5 228	5%	313	7 637	4%
Sédhiou	428	2 034	21%	513	2 978	17%
Tambacounda	808	3 019	27%	973	5 498	18%
Kédougou	4	1 488	0%	7	1 992	0%
Kaolack	825	3 390	24%	1 018	5 086	20%
Kaffrine	194	3 899	5%	233	6 532	4%
Diourbel	9 388	12 134	77%	11 645	19 094	61%
Louga	1 938	4 531	43%	2 457	8 545	29%
Saint-Louis	2 276	4 134	55%	2 850	8 438	34%
Matam	1 851	3 242	57%	2 311	6 176	37%
Ziguinchor	1 669	2 305	72%	1 955	4 548	43%
Total	30 050	54 940	55%	36 632	95 754	38%



Suivi des obligations d'électrification en zones rurales

11

Dans les localités rurales, l'objectif d'électrification fixé à SENELEC en 2012 est réalisé à 55%, soit 30 050 nouveaux clients raccordés sur un objectif de 54 940 nouveaux clients.

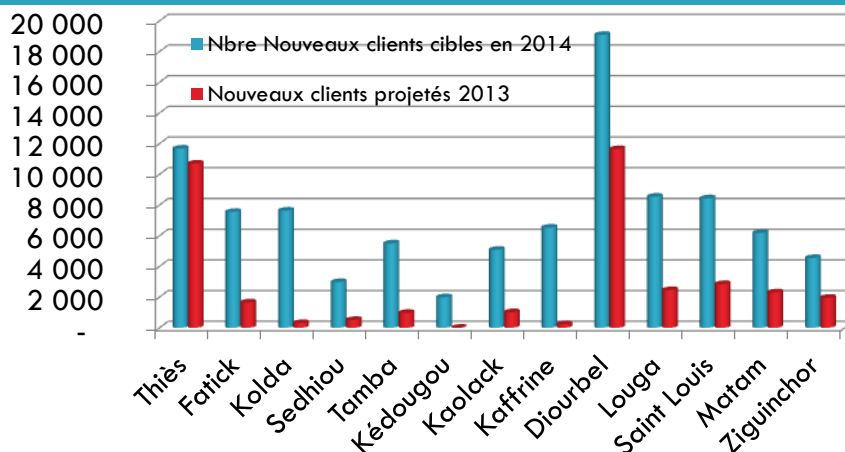


Suivi des obligations d'électrification en zones rurales

12

Les projections de Senelec à fin 2013 ramèneraient le taux de réalisation à 38% de la cible de 2014. Aucune zone rurale n'aura atteint l'objectif d'électrification à fin 2014.

Les très faibles taux de réalisation de Kolda (4%), Kaffrine (4%) et Kédougou(0%) devraient mériter une attention particulière de la part de Senelec.



Suivi des Obligations d'électrification

13

SENELEC devrait raccorder à la fin de l'année 2013 un nombre total de **128 957** clients domestiques, soit un taux de réalisation global de **50%** par rapport à l'objectif de **256 636** nouveaux clients à fin 2014.



Normes

14

Pour la période 2011-2013, le Ministre de l'Énergie a fixé des normes à Senelec pour le service offert à ses clients finaux et aux concessionnaires d'électrification rurale.

Le suivi concernent essentiellement les normes relatives aux clients finaux, les concessionnaires d'électrification rurale n'ayant pas commencé leur exploitation.

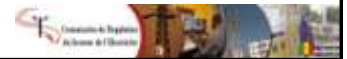


Normes

15

Normes relatives aux clients finaux sont:

- Normes d'approbations
- Normes de sécurité et de disponibilité (énergie non fournie)
- Normes liées aux relations avec la clientèle
- Normes de branchement basse tension
- Normes de qualité de courant
- Normes de facturation
- Normes de préavis d'interruption programmée du service
- Normes de vérification des compteurs



Normes

16

Sur les normes fixées par le Ministre en Charge de l'Énergie, seules 3 ont fait l'objet d'une restitution dans le bilan de SENELEC. Il s'agit:

- des normes de branchement Basse Tension (sans modification de réseau);
- des normes de sécurité et de disponibilité d'énergie;
- des normes de facturation.



Normes de branchements Basse Tension (sans modification de réseau)

17

Service		Normes (Jours ouvrables)	Incitations contractuelles *
Visite à une personne ayant fait une demande de branchement		5	2 fois les coûts de 1 ^{er} établissement d'un nouveau branchement rapporté à la norme de branchement
Travaux de branchement	Milieu urbain	5	
	Milieu rural	10	

*Les incitations contractuelles sont suspendues pour 2011 et 2012.



Suivi des normes de branchements Basse Tension (sans modification de réseau)

18

Sur la période 2011-2013, le délai de visite (5 jours) n'a pas été respecté pour 40 562 demandes en milieu urbain.

Concernant le délai de branchement (5 Jours), il est dépassé pour 55 490 demandes.

Ces informations ne concernent que le milieu urbain. Les réalisations en milieu rural ne sont pas données.

□ Suivi des normes de visites Basse Tension

En milieu urbain	2011	2012	TOTAL
Nombre de demandes reçues	128 211	119 316	247 527
Nombre de visites hors délais	15 029	25 533	40 562
Taux de visites hors délais	11,7%	21,4%	16,4%

□ Suivi des normes de branchement Basse Tension

En milieu urbain	2011	2012	TOTAL
Nombre de demandes reçues	115 413	131 532	246 945
Nombre de branchements hors délais	20 849	34 641	55 490
Taux de branchements hors délais	18,1%	26,3%	22,5%



Suivi de la norme de sécurité et de disponibilité (énergie non fournie(ENF))

19

Sur la période 2011 - 2012, la norme de sécurité et de disponibilité a été largement dépassée. Senelec aurait supporté une incitation contractuelle de 10,310 milliards qui serait déduite de son Revenu Maximum Autorisé, si l'incitation était applicable en 2012 et 2013.

	Normes (% de l'énergie totale vendue au détail pendant l'année)	Incitations contractuelles *
2011-2013	0,30%	1 229 FCFA/kWh

*Le montant global des incitations contractuelles, appliquées pour chaque kWh non fourni au-delà de la norme, est limité à 2% du chiffre d'affaires de l'année.

Les incitations contractuelles sont suspendues pour 2011 et 2012.

Energie non fournie	2011	2012
Norme Energie non fournie en GWh	6,1	6,9
Energie non fournie réalisée en GWh	266,6	32,1
Incitations Contractuelles calculées en Mn FCFA	4 839	5 450
Incitations Contractuelles applicables Mn FCFA	-	-



Suivi des normes de facturation

20

Globalement cette norme a été respectée puisque le nombre moyen de jours pour émettre une première facture est à 63 jours.

Sur 297 409 premières factures, 2,3 % ont été émises au-delà de la norme de 3 mois.

	Normes (jours ouvrables)	Incitations contractuelles
Emission première facture (non estimée)	3 mois après début fourniture	5 723 FCFA

Les incitations contractuelles sont suspendues pour 2011 et 2012.

Emission 1ere facture	2011	2012	TOTAL
Nombre de premières factures émises	132 467	164 942	297 409
Nombre de premières factures émises au-delà de la norme de 3 mois	2 356	4 433	6 789
Taux d'émission d'une première facture au-delà de la norme	1,8%	2,7%	2,3%



Conclusions

21

- ✓ **Pour l'essentiel, les normes et obligations ne seront pas atteintes à la fin de la période;**
- ✓ **Les projections de raccordements doivent être accrues en 2013 pour se rapprocher de l'objectif d'électrification fixé en 2014.**



Conclusions

22

- ✓ **Un système performant de collecte , de reporting et de suivi des normes devra être mis en place par les principaux acteurs concernés;**
- ✓ **La finalisation et l'adoption du règlement de service de Senelec permettront de mieux préciser les mécanismes de suivi des normes et d'acquittement des incitations contractuelles.**





Commission de Régulation
du Secteur de l'Électricité



23

**JE VOUS REMERCIE DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION**

11/03/2013

COMMISSION DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE